



# ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**Séance du Mardi 18 Octobre 2022**

**La secrétaire de séance : Madame DHAUSSY Francine**

**Délibération n°22-10-05 : Décision modificative n°1**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 23
- Présents : 12
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 18 octobre à 09 heures 00 minute, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 14 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Éric BLONDIAUX, Maire**

**Etaient présents** : BLONDIAUX Éric, MATER Firdaouce, MEDJAHED Farid, CAMPHIN Nathalie, GABET JérémY, DHAUSSY Francine, DUPONT Brigitte, FLAMEY Martine, ROSSANO Sébastien, MATER Rudy, DUVIVIER Laurent, CAREMIAUX Sylvie

**Etaient représentés** : PETIT Francky procuration à BLONDIAUX Éric  
PENAUD Patrick procuration à ROSSANO Sébastien  
WATTIER Christiane procuration à FLAMEY Martine  
HEBERT Christelle procuration à CAMPHIN Nathalie  
BLAMPAIN Evan procuration à GABET JérémY  
HOUBE Loïc procuration à DUVIVIER Laurent  
DOLEZ Hélène procuration à CAREMIAUX Sylvie

**Etaient absents** : LEVREZ Jacqueline, ROCQ Gilles, COZETTE Bruno, COSSART Morgan,

**Nombre de votants :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**EXPOSÉ** :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°22-04-05 en date du 07 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022,

Vu la M14 et l'obligation d'égalité entre les chapitres d'ordre de transfert en sections,

Conformément à la législation en vigueur les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Il est proposé à l'assemblée d'apporter les modifications suivantes au titre de la décision modificative n°1.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES**

Imputation	Compte	BP	Ouverture	Réduction	BP + DM
Art. 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0 €	7 380 €		7 380 €
<b>Total 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0 €</b>	<b>7 380 €</b>		<b>7 380 €</b>
Art. 022	Dépenses imprévues	320 000 €		7 380 €	312 620 €
<b>Total 022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>320 000 €</b>		<b>7 380 €</b>	<b>312 620 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>			<b>7 380 €</b>	<b>7 380 €</b>	
<b>SOLDE DES DÉPENSES</b>			<b>0 €</b>		

**SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES**

Imputation	Compte	BP	Ouverture	Réduction	BP + DM
Art. 28041481	Biens mobiliers, matériel et études	0 €	160 €		160 €
Art. 2804421	Biens mobiliers, matériel et études	0 €	120 €		120 €
Art. 28051	Concessions et droits similaires	0 €	6 500 €		6 500 €
Art. 281538	Autres réseaux	0 €	600 €		600 €
<b>Total 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0 €</b>	<b>7 380 €</b>		<b>7 380 €</b>
Art. 1321	Subv non transf Etat	835 098.12 €		7 380 €	827 718.12 €
<b>Total 13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>4 470 285.60 €</b>		<b>7 380 €</b>	<b>4 462 905.60 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>7 380 €</b>	<b>7 380 €</b>	
<b>SOLDE DES RECETTES</b>			<b>0 €</b>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte les modifications aux chapitres apportées par la décision modificative n°1.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Publication sur le site communal le : 07/11/2022

**Signatures :**

Le Maire,



Le(la) secrétaire de séance,

